

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC : LES SOURCES

Notes de cours à l'usage des étudiants en droit

La notion de « *sources* » du droit international a été créée afin de constituer un cadre conceptuel de référence en *droit international*. Les penseurs positivistes ont développé la « théorie des *sources* » du *droit international* au début du siècle, influencés par le schéma fourni par la formation des normes en droit interne. Or les logiques de formation du droit international et de l'ordre juridique interne sont clairement différentes, dans la mesure où le droit international résulte de la rencontre des volontés égales et indépendantes des États et n'obéit pas à une logique hiérarchisée, formalisée et unilatérale.

La notion même de « *sources* » suscite ainsi des débats passionnés, à tel point que les « *sources* » peuvent paraître introuvables. Certains auteurs (Combacau, Sur) rejettent la notion à cause de sa portée doctrinale. Par exemple le pluriel généralement utilisé dénote l'impossibilité d'aboutir à un fondement unique, que ce soit au sens historique ou logique. D'autres (Dupuy, Bossuyt) soulignent l'importance de cette analyse des modes traditionnels de formation du droit international, aussi appelée « théorie des *sources* formelles » : c'est l'étude des procédés techniques de création et de validation des normes juridiques, à l'exclusion de l'examen des fondements éthiques, des causes sociales ou des fins politiques que poursuit la norme concernée qui s'apparentent aux *sources* et finalités matérielles.

La société internationale est essentiellement décentralisée. Les pouvoirs de création du droit et d'application du droit n'appartiennent pas à une entité centralisée. Il n'y a pas d'État mondial, et les principaux sujets de droit sont aussi les principaux créateurs du droit. Le droit international a trois sources principales : les traités internationaux, la coutume et les principes généraux du droit.



Benjamin MULAMBA MBUYI est Docteur en droit international. Il fut d'abord Doyen de la Faculté de droit, ensuite Secrétaire général académique au Centre Universitaire de Bukavu (extension de l'Université de Kisangani), et enfin Directeur général de l'Institut Supérieur de Commerce (ISC) de Goma. Il a enseigné le Droit International Public à l'Université nationale du Rwanda. Il est professeur invité à l'ULPGL depuis 1998 et à l'Université Catholique de Bukavu (UCB). Il dirige la collection « Notes de cours » aux Editions L'Harmattan de Paris. Il fait partie, actuellement, du corps enseignant de l'Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa.

45 €

ISBN : 978-2-296-96403-7



Benjamin Mulamba Mbuyi

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC :
LES SOURCES



Benjamin Mulamba Mbuyi

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC : LES SOURCES

Notes de cours
à l'usage des étudiants en droit

Préface de Marc Bossuyt



L'Harmattan